

## Mutations inter 2<sup>d</sup> degré 2021

La procédure de mobilité des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation, des psy-EN se déroule en deux parties :

- un mouvement inter-académique afin de rejoindre une académie : vous faites vos vœux en novembre/décembre 2020 ;
- un mouvement intra-académique afin d'obtenir un poste dans l'académie obtenue lors du mouvement inter-académique.
- Actuellement dans de trop nombreuses disciplines, les barres d'entrée sont trop hautes et elles figent le mouvement. SUD éducation revendique des ouvertures de poste et un recrutement massif qui permettront de fluidifier le mouvement.

### Le mouvement inter-académique

Trois textes vont vous permettre de comprendre le mouvement inter-académique :

- les [lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#) (NOR : MENH1900415X du 13-11-2019) ;
- l'arrêté du [13 novembre 2020](#) (NOR : MENH2028044A) ;
- la [note de service du 13-11-2020](#) (NOR : MENH2027586N).

#### Les stagiaires participent au mouvement inter-académique.

Les vœux pour le mouvement interacadémique des personnels enseignant-e-s du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale sont à saisir du 17 novembre jusqu'au **8 décembre à 12:00 (heure de Paris)**.

Vous avez entre **le 9 et le 16 décembre** (vous n'aurez donc que 7 jours) pour **confirmer leur demande de mutation** dans leur établissement. Les résultats seront publiés le 3 mars 2021.

# Combien ai-je de points ?

Votre nombre de points dépend de :

- votre échelon ;
- votre ancienneté dans le poste au 31 août 2021, votre classe (normale, hors-classe, classe exceptionnelle) ;
- si vous êtes en poste en REP, REP+ ou APV et la durée de cette affectation ;
- votre situation familiale, votre situation médicale ;
- si vous êtes sportif-ve de haut niveau ;
- des bonifications en fonction du vœu exprimé.

Le ministère a produit [un simulateur](#) pour calculer son barème.

Pour vous aider, SUD éducation met à votre disposition un calculateur de barème plus précis que celui du ministère de l'Éducation nationale :

<https://www.sudeducation.org/mutations-interacademiques-second-degre-2020-du-17-novembre-au-8-decembre-1200/>

# Dans quelle académie puis-je Muter ?

Vous trouverez [sur le site de SUD éducation les barres d'entrée](#) par année et par discipline. Elles vous permettent d'évaluer les possibilités d'obtenir telle ou telle académie en comparant le nombre de points nécessaires par académie depuis 2015.

Nous vous conseillons d'anticiper sur les mutations à l'intra en consultant la circulaire académique du mouvement intra pour l'année 2019/2020 afin de savoir si vous conservez tous vos points pour le mouvement. Dans certaines académies, les points obtenus grâce à une affectation en éducation prioritaire ne sont pas pris en compte de la même façon qu'au mouvement inter-académique.

**Pour vous faire aider dans vos procédures de mutation, consultez le syndicat SUD éducation de votre département. Un journal des mutations est disponible pour vous permettre de tout comprendre au mouvement. Bon mouvement !**